

République française @ ----- «S Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération communautaire n° 23/CCT/22 du 19 octobre 2022 modifiant la délibération communautaire n° 07/CCT/22 du 17 mars 2022 approuvant la durée d'amortissement des biens mobiliers et immobiliers de la Communauté de communes TEREHÉAMANU

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE TEREHÉAMANU

En sa séance du 19 octobre 2022, convoqué par lettre n° 350/22/CCT du 13 octobre 2022, sous la Présidence de Monsieur Tearii Te Moana ALPHA, Président de la Communauté de communes, réuni au siège de TEREHÉAMANU.

Monsieur Clément VERGNHES est nommé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, secrétaire de séance.

25 membres titulaires du Conseil communautaire étant en exercice, 24 membres ayant voix délibératives sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote comme suit :

Nº	NOMS	PRENOM	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	POUVOIR DONNE A:
1	ALPHA	Tearli Te Moana	Président	X		
2	JAMET	Anthony	1er Vice-Président	X		
3	FLOHR	Henri	2ème Vice-Président	x		
4	TAAE née PUNUA	Sonia	3ème Vice-Présidente		Х	Timérie CHOUNE
5	HAMBUN	Tetuanui	4 ^{ème} Vice-Président	X		
6	GARBUTT	Hugo	5ème Vice-Président		x	Anthony JAMET
7	SANGUE	Alain	1≈ Délégué	X		
8	RIMA	Fabien	2 ^{bme} Délégué	к		
9	TARIHAA	Jonathan	3ème Délégué	X		
10	TAGAROA	Tamatoa	4ème Délégué	X		
11	DOOM	Tamatoa	Délégué titulaire	X		
12	TAHUAITU	Richmond	Délégué titulaire		X	Alain SANGUE
13	VERGNHES	Clément	Délégué titulaire	x		
14	METUA	Plerrot	Délégué titulaire		х	
15	PAPAURA	Gervais	Délégué titulaire	X		
16	LENOIR	Patricia	Déléguée titulaire	X		
17	TEHOTU	Abel	Délégué titulaire		х	Henri FLOHR
18	TEINAURI	Tera	Délégué titulaire	X		
19	THUILLIER	Michel	Délégué titulaire	X		
20	TEIKIOTIU	Anne	Déléguée titulaire		х	Pierre OfTO
21	SANRAS	Bruno	Délégué titulaire		x	Fabien RIMA
22	OITO	Pierre	Déléguée titulaire	х		
23	SAINT- SAENS née TAURAATUA	Charline	Déléguée titulaire		X	Tetuanul HAMBLIN
24	MATI	Arthur	Délégué titulaire	X		
25	TUPANA née POAREU	Roniu	Déléguée titulaire		X	Arthur MATI

indication sur le résultat du vote :

Présents	16
Votants	24
Abstentions	0
Pour	24
Contre	0

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE TEREHÉAMANU

- la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ; VU
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- la loi du Pays n° 2010-12 du 25 août 2010 relative à la mise en œuvre par les communautés de communes des dispositions des VU sections 4 et 6 du chapitre 1er du titre III de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française;
- l'arrêté HC n° 126/IDV du 21 décembre 2020 portant création et approuvant les statuts de la communauté de communes VU TEREHÉAMANU regroupant les communes de Papara, Teva I Uta, Taiarapu-Ouest, Taiarapu-Est et Hitia'a O Te Ra;
- VU les statuts de l'association « Agence d'aménagement et de développement durable des territoires de la Polynésie française » ;
- l'article L 2321-2-27, L 2321-3 et R. 2321-1 du Code général des collectivités territoriales ; VII
- la délibération communautaire n° 07/CCT/22 du 17 mars 2022 approuvant la durée d'amortissement des biens mobiliers et VU immobiliers de la Communauté de communes TEREHÉAMANU;

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire ; En sa séance du 19 octobre 2022;

ADOPTE

Le tableau de la durée d'amortissement de la délibération communautaire n° 07/CCT/22 du 17 mars 2022 est Article 1 modifié comme suit :

Compte	Libellé du compte	Durée en année	Commentaires et exemples de recettes et de dépenses	Compte associé			
Installations, matériel et outillage technique							
	Installations générales, agencements et aménagements divers incorporés	05	Achat et installation de climatisation				
2181		15	Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	28181			
21532	Réseaux	30	Réseaux d'assainissement collectif	281532			
21532 - 1	d'assainissement	15	Travaux d'assainissement non collectif	281532-1			

Le tableau de la durée d'amortissement consolidé est annexé à la présente délibération

Article 2 -La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Communauté de communes TEREHÉAMANU

RECU EN PREFECTURE le 20/10/2022 Application agrico E logisterosis 99_DE-987-200094803-20221019-DEL__23_CCT Le tribunal administratif de la Polynésie française peut aussi être saisi par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

<u>Article 3</u> – Le Président et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 19 octobre 2022, Extrait certifié conforme au registre des délibérations,

eheamanu

aditions, Terres

Le secrétaire de séance,

Clément VERGNHES

Le Président,

Teadite Moana ALPHA

DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TEREHEAMANU

Compte	Libellé du compte	Durée en année	Commentaires et exemples de recettes et de dépenses	Compte associé				
Terrains								
2115	Terrains bâtis	00	 Acquisition de terrains avec une construction en dure et tous travaux étant effectués sur ce terrain (démolition, déplacement de compteurs Gaz/électricité). 	- Non amortissable				
2116	Cimetières	00	Ces dépenses concernent les extensions de bâtiment, les aménagements paysagers, columbarium, équipements funéraires, jardins du souvenir, cimetières paysagers et les constructions de caveaux.					
	Agencements et aménagements de terrains							
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	 Ces frais sont inscrits à la subdivision 2121. Toutefois, les travaux de régénération des forêts sont imputés au compte 2117 « Bols et forêts ». 					
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	10	 Les dépenses faites en vue de l'aménagement des terrains (clôtures, mouvement de terre, etc.) comme de très grosses jardinières en béton. 	282128				
	Constructions							
21311	Hôtel de Ville	00	Travaux liés à l'Hôtel de Ville et les mairies annexes					
21312	Bâtiments scolaires	00	Travaux dans les écoles	Non				
21318	Autres bâtiments publics	00	Travaux dans bâtiments autres que mairies et scolaires : crèches, complexes sportifs, bibliothèques, Cité du vin, etc.	amortissable				
2138	Autres constructions 10 Bâtiments légers, bâtiments modulaires, pontons fluviaux, klosques, abris.		28138					
2143	Construction sur sol d'autrui	hail à		28143				

Compte	Libellé du compte	Durée en année	Commentaires et exemples de recettes et de dépenses	Compte associé	
	Ins	tallations, r	natériel et outillage technique		
0404	Installations générales, agencements et aménagements divers incorporés	05	« Achat et installation de climatisation		
2181		15	 Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques 	28181	
2152	Installations de voirie	20	Mobilier urbain et travaux de voirie	28152	
21532	Réseaux	30	Réseaux d'assainissement	281532	
21532 - 1	d'assainissement	15	Travaux d'assainissement non collectif	281532-1	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	281568	
21571	Matériel et outillage de voirie	08	Matériel roulant : autolaveuse, balayeuse compacte, balayeuse autotractée	281571	
	Autres installations, matériel et outillage techniques	01	 Petit outillage à main (clés et douilles, coffrets et boîtes à outils complètes), escabeau. 		
2158		05	 Outillage électroportatif (perceuse, scie sauteuse/circulaire/sol, disqueuse, décapeur thermique, etc.) et accessoires (vissage, perçage, douilles, etc.) défonceuse, compresseur, tronçonneuse, souffleur, pilonneuse, aspirateur de chantier (eau et poussières), échelles, servante d'atelier, bétonnière. 	28158	
		12	 Outillages et machines-outils d'atelier : matériel d'atelier (scie à ruban, plieuse, etc.), outils à force pneumatique, nacelle élévatrice, échafaudage, transpalette, chariot élévateur, groupe électrogène 		
		Mat	ériel de transport		
	2 Matériel de transport	05	05	 Voitures, motos, vélos 	
2182		08	 Matériel de transport de plus de 3,5 tonnes, mini camion, remorque, tracteur compact, véhicules de transports, triporteurs, camions, tombereaux à moteur, bennes. 	28182	
		Collect	tions et œuvres d'art		
2161	Objets et œuvres d'arts	00	 Acquisition de collections et œuvres d'art. 	Non amortissable	

Compte	Libellé du compte	Durée en année	Commentaires et exemples de recettes et de dépenses	Compte associé				
Collections et œuvres d'art								
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musées	00	Ouvrages précieux, cartes postales anciennes, etc.	Non amortissable				
2168	Autres collections et œuvres d'arts	00	 Constitution des fonds patrimoniaux pour les bibliothèques et documents anclens pour les archives. 					
Collections et œuvres d'art								
		03	Matériel informatique					
2183	Matériel informatique	33 Matériel informatique	07	Matériel de bureau électrique et électronique : radios de communication, télécopleur, photocopleur, balance électronique	28183			
		Collec	tions et œuvres d'art					
2184	Mobilier	10	 Tables et bureaux (tables, bureaux, bornes d'accueil, comptoirs, etc.) Mobilier d'assise (chaises, bancs, poufs, canapés, chauffeuses, etc.) Mobilier de rangement (armoires, bibliothèques, vestiaires, casiers, vitrines, caissons, meubles à plans, rayonnages, classeurs rotatifs, etc.) 	28184				
		30	Coffre-fort et armoires fortes, armoires ignifugées, etc.					
	Autres 8 immobilisations corporelles	01	 Petit électroménager (micro-ondes, cafetière, etc.) ventilateur sur pied, climatiseur portatif, micro- casque sans fil dont la valeur est inférieure à 70 000 F CFP. 					
		05	Matériel audio, hifl, vidéo, photographique, de radlocommunication, vidéo protection, Cros électroménager (lave-linge, sèche-linge, réfrigérateur, etc.).					
2188		10	 Aires de jeux, jeux d'enfants (tricycles, trottinettes), matériels et équipements sportifs, instruments de musique, équipements d'ateliers, bornes électriques, horodateurs, gros appareils de chauffage et de climatisation, etc. 	28188				
		10	Equipement de cuisine.					
		20	 Appareil de levage – ascenseur, Chapiteaux mobile dont la valeur est supérieure à 20 000 000 F CFP. 					